



# PRÉFET DE L'ORNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Élections départementales et régionales :  
Demandes de procuration - complément**

Alençon, le 2 juin 2021

En complément du communiqué de presse en date du 1<sup>er</sup> juin, la préfecture de l'Orne rappelle que les électeurs souhaitant donner procuration disposent de plusieurs possibilités :

### **1 / Démarche en ligne sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)**

Les électeurs effectuent la première démarche en ligne et se rendent ensuite au commissariat ou à la gendarmerie pour valider leur identité.

### **2 / Démarche directement en commissariat, gendarmerie ou Tribunal judiciaire**

Il est conseillé de télécharger et remplir au préalable le formulaire de demande :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration>

### **3 / Démarche dans des lieux accueillant du public ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral :**

- Alençon, cité administrative de 9h à 12h : 07/06, 09/06, 14/06, 16/06
- Argentan, sous-préfecture de 14h à 17h : 08/06, 17/06
- Écouché-les-Vallées, établissement France Services de 9h30 à 12h : 08/06, 15/06
- Trun, établissement France Services de 9h à 12h : 11/06, 18/06
- Juvigny-Val-d'Andaine, établissement France Services de 9h15 à 12h15 : 08/06, 15/06
- Chanu, établissement France Services de 14h à 16h : 07/06, 14/06
- Carrouges, établissement France Services de 9h30 à 12h : 09/06, 16/06
- Rânes, établissement France Services de 13h30 à 16h : 08/06, 15/06